

s'occuper des délibérations des comités. Troisièmement, un personnel spécialisé dans les questions relevant des divers comités, comme les affaires extérieures, les questions juridiques et ainsi de suite, et cela deviendra presque une nécessité; quatrièmement, si nous voulons que les comités soient efficaces, les sénateurs devront pouvoir recourir davantage au personnel préposé aux recherches pour pouvoir obtenir les données nécessaires à leurs exposés.

Il a été question de l'opportunité de présenter plus de bills privés ou peut-être même tous les bills privés au Sénat d'abord. Cette idée a été remise bien des fois sur le tapis depuis 1868. Le 7 mai de cette année-là, sir Alexander Campbell présentait un rapport, qui fut adopté à l'unanimité le 12 mai. On y recommandait que plus de bills prennent naissance au Sénat. En 1874, on instituait un comité des deux Chambres, chargé d'enquêter et de faire rapport sur les moyens grâce auxquels les deux Chambres pourraient collaborer plus efficacement à l'expédition des affaires de l'État.

En 1879, le sénateur Miller, s'adressant au Sénat, signalait une certaine amélioration en la matière et parlait encore une fois des meilleures relations constatées au cours de la session de 1880-1881. Mais au cours de la session de 1882, le sénateur Alexander critiquait sévèrement le manque de travaux confiés au Sénat et l'envoi à celui-ci de bills urgents, exigeant son approbation durant les dernières minutes de la session. Il me semble avoir entendu des doléances du même genre il n'y a pas si longtemps.

En 1908, le sénateur David proposait une motion au Sénat, portant que l'on devrait confier plus de travail à cette Assemblée.

En 1917, le Sénat instituait un comité spécial chargé de s'occuper de cette question.

En 1923, le sénateur Dandurand présentait un rapport d'un comité où l'on disait notamment:

Le comité recommande en outre que la répartition de tous les bills privés, à l'exclusion des bills de divorce, soit régie conjointement par les présidents des deux Chambres, et qu'il soit entendu qu'ils verront autant que possible à ce que les bills d'intérêt privé, à l'exclusion des bills de divorce, soient présentés en nombre égal dans chacune des deux Chambres.

Et la situation dura ainsi plusieurs années, sous le regard attentif de personnages d'envergure au Sénat, comme les sénateurs Dandurand et Meighen.

Même s'il n'est pas opportun que tous les bills d'intérêt privé prennent naissance au Sénat, la chose serait sûrement souhaitable pour la plupart d'entre eux, et je tiens à dire que j'approuve cette idée. En toute justice néanmoins, je dois dire, comme le signalait le sénateur Desruisseaux, que le nombre de bills émanant du gouvernement présentés d'abord au Sénat s'est accru sensiblement au cours des trois dernières années. La moyenne de ces bills est passée de 18 p. 100, au cours des 12 années allant de 1957-1958 à 1967-1968, à 42 p. 100 l'année dernière.

On a parlé, à juste titre, du rôle d'enquêteur du Sénat, par le truchement des comités spéciaux et de comités mixtes, composés de membres du Sénat et de la Chambre des communes. C'est par ce moyen que le Sénat a accompli certains de ses travaux les plus utiles et les plus intéressants. Le sénateur Martin, lors de son premier discours dans cette enceinte, le 18 septembre, a parlé du rôle important que le Sénat joue et peut jouer grâce au travail de ses comités spéciaux. Nous n'avons pas examiné certains de ces comités, qui ont richement contribué à la pensée et à l'étude des problèmes canadiens au cours des 12 ou 13 dernières années—les comités de l'inflation, celui de la main-d'œuvre et de l'emploi, celui de l'utilisation des terres au Canada, celui de la gérontologie, le comité du crédit à la consommation, le comité mixte du divorce, le comité mixte de la fonction publique, le comité spécial actuel de la politique scientifique et le prochain comité de la pauvreté; et, si le groupe d'étude de Paul Hellyer sur l'habitation ne parvient pas à trouver une solution valable et pratique à ce problème sérieux, je proposerais de constituer ou de reconstituer le comité spécial de l'habitation que j'ai proposé ici même en mars dernier et qu'on aurait établi sans la prorogation de la Chambre.

Je voudrais maintenant annoncer un autre comité qui a, je crois, une importance essentielle pour le bien-être du Canada et que le Sénat devrait établir, car il est remarquablement qualifié pour cela. Une des plus grandes zones de possibilités de notre pays, une des principales zones de préoccupation parmi les secteurs les plus extraordinairement riches en ressources, est celle de nos Territoires du Nord. C'est pourquoi, je tiens à annoncer maintenant que j'aimerais voir la formation d'un comité spécial du Sénat, chargé d'étudier les problèmes relatifs au développement du Nord canadien. Tous ces comités sont importants et essentiels, et ils représentent une mobilisation des talents que le Sénat possède en quantité.